

- **MAIS** : Stade majoritaire floraison femelle + 15 jours. Populations de pucerons faibles. Premières larves de pyrale.
- **BETTERAVES** : Ravageurs présents mais peu d'évolution, progression des maladies du feuillage pour le T2 dans 7 sites, Aphanomycès, observez vos parcelles.

MAÏS

Stade : La majorité des parcelles est au stade « floraison femelle + 15 jours ».

Cette semaine, 5 parcelles de maïs ont été observées.

Quatre parcelles sont au stade « floraison femelle + 15 jours », une parcelle au stade « floraison femelle ».

Pourquoi noter la date de floraison femelle :

En maïs fourrage, il est nécessaire de bien cibler le stade de récolte.

La floraison femelle (sortie des soies), est le premier indicateur de la précocité de la parcelle.

Noter la date de floraison femelle de la parcelle permet de déterminer la semaine prévisible de récolte des maïs fourrage.

Une deuxième estimation sera à réaliser fin août – début septembre par observation du remplissage des grains pour estimer l'avancement de la culture et préciser la semaine optimale de récolte.

Pucerons :

Cette semaine, 2 espèces de pucerons sont observées sur le réseau (4 parcelles observées) :

Dép	Communes	stade	Nbre de pucerons par plante	
			Metopolophium dirrhodum	Sitobion avenae
02	LEURY	24	0	1 - 10
02	SAINT-EUGENE	23	0	0
02	CLASTRES	23	11-50	1-10
95	AVERNES	23	0	0

Rhopalosiphum padi, n'est pas signalé dans le réseau (3 parcelles observées).

Aucune observation ne dépasse les différents seuils indicatifs de risque.

Analyse de risque :


Les populations de pucerons restent faibles.

Rappelons que la présence d'auxiliaires sur une parcelle peut suffire au contrôle des populations de pucerons..

Maintenir cependant la surveillance d'une éventuelle présence de *Rhopalosiphum padi* (puceron noir) qui peut porter des préjudices conséquents en s'attaquant aux panicules et aux jeunes épis durant la période de floraison.

Les colonies importantes peuvent provoquer l'avortement des grains récemment formés diminuant le rendement à la récolte.

Le tableau ci-dessous décrit *Rhopalosiphum padi* qui peut être présent dans les maïs, ainsi que les seuils indicatifs de risque.

Pucerons	Description	seuils indicatifs de risque
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Couleur vert très foncé à noir avec une zone caractéristique rougeâtre à l'arrière de l'abdomen. Forme globuleuse. Taille inférieure à 2 mm.</p>	<p>Plus de 10 pucerons ailés/plante avec formation de colonies d'aptères, avant 6 feuilles ; puis au moment de la floraison mâle : une panicule sur 2 colonisée.</p>

Pyrale :

Réseau de piégeage :

Cette semaine, 4 pièges à phéromones ont été relevés. Deux d'entre eux enregistrent des captures qui sont peu nombreuses.

Département	Lieux	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture
		semaine 27	semaine 28	semaine 29	Semaine 30	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33
		5 juillet 2016	12 juillet 2016	19 juillet 2016	26 juillet 2016	02 août 2016	09 août 2016	17 août 2016
80	AIRAINES	0	-	-	-	16	-	-
02	ERLON	3	-	12	20	13	2	-
02	ROGNY	0	-	2	3	3	-	-
80	MARESTMONTIERS	1	6	6	3	-	0	-
02	CHIVY-LES-ETOUVELLES	0	0	0	-	-	-	-
02	CLASTRES	0	0	9	3	0	0	0
80	FOURCIGNY	0	0	-	0	-	-	-
02	SAINT-EUGENE	1	5	-	3	5	18	2
60	BORNEL	1	0	0	-	0	-	-
80	COTTENCHY	-	2	3	1	-	-	-
80	VIGNACOURT	-	0	0	0	-	-	-
02	QUINCY BASSE	-	13	20	12	1	1	-
02	LEURY	-	-	0	2	-	-	3
95	AVERNES	-	-	-	-	1	0	0

Suivi des pontes :

Aucune observation cette semaine.

Analyse de risque :

Le vol des pyrales se termine avec des captures moins nombreuses. Les premiers dégâts des larves sont maintenant bien visibles (trous de pénétration et sciure...). La plupart des pontes observées sont écloses.

A MARESMONTIERS, les larves font presque 1 cm de long, et de la sciure est visible sur les tiges de maïs, preuve que la larve a pénétré dans la tige...

Vous trouverez la carte du risque pyrale, dans le BSV Grandes cultures N° 19.

BETTERAVES

Les observations ont été réalisées du 10 au 17 août.

Ravageurs :

Les ravageurs sont régulièrement observés sur et dans les feuilles de betteraves (Noctuelles, Pégomyies) mais les seuils indicatifs du risque ne sont pas atteints.

Signalons qu'aucune chenille de teigne n'a été observé depuis le début de l'été.

Résobet-Fongji :

Erratum ! Une mauvaise interprétation a été faite dans le BSV de la semaine dernière (n°27 du 9 août) - dans la parcelle de Froimont dans l'Aisne. Le seuil de nuisibilité pour le T2 est atteint avec 20 % sur la cercosporiose et non sur oïdium comme cela été indiqué.

7 sites, cette semaine, dépassent les seuils de risques T2 :

- **Dans l'Oise** : à Barbery 25% de cercosporiose et à Serans 45% en rouille.
- **Dans la Somme** : à Berny en Santerre 25% de cercosporiose sur Acacia.
- **Dans l'Aisne** : à Blérancourt 20% de cercosporiose, à Urvillers 44% de rouille, La Selve 28% et Retheuil 20% pour la ramulariose.

SEUILS INDICATIFS DE RISQUE

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection avant le 15 août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	10 %	20 %	Pas de T3
	autres régions	5 %		25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

OISE											
Lieux	Organismes	Variétés	Résistance variétale				IPM du 16/08/2016				
			Cerco	Oïdium	Rouille	Ramu	Cerco.	Oïdium	Rouille	Ramu	
Zone Nord- Ouest											
Bonneuil-les-eaux	agriculteur	CRICQUET								seuil rouille le 1er août	
Broquiers	Chambre 60	ORIGAN								seuil cercosporiose rouille le 8 août	
Catillon-fumechon	SES VDH	BEETLE						3	0	7	2
Fitz-James	LEGTA	CRICQUET									traitement sans seuil
Zone Nord- Est											
Villeselve	Fredon Pic	BEETLE									seuil rouille le 8 août
Beaulieu les fontaines	SLS	CRICQUET									seuil rouille le 1er août
Varesnes	Chambre 60	DAPHNA									traitement sans seuil
Rouvillers	ITB 60	ACACIA						3	0	9	4
Zone Sud-Ouest											
La Bosse	agriculteur/CER 60	ICEBERG									seuil rouille le 1er août
Serans	SRAL	FORTISSIMA KWS						8	5	45	0
Uilly St Georges	Chambre 60	CAPELLA						6	0	35	0
Cires les Mello	ITB 60	CHOELIA KWS									seuil cercosporiose le 1er août
Zone Sud-Est											
Choisy-la-victoire	Téréos Chev.	FLORENA KWS						12	0	19	11
Moyvillers	ITB 60	MILLENNIA KWS						0	0	2	0
Hautefontaine	KWS agriculteur	FLORENA KWS									seuil rouille le 1er août
Barbery	Chambre 60	ACACIA						20	1	6	9
Verberie	ITB 60	TISSERIN						2	0	14	0
		CHOELIA KWS									seuil rouille le 1er août
SOMME											
Berny-en-santerre	ITB 80	CHLOELIA KWS						4	0	36	2
Berny-en-santerre	ITB 80	ACACIA						25	0	25	4
Boves	TEREOS	SUSETTA KWS						6	0	4	9
Conteville	ITB 80	CHLOELIA KWS									seuil cercosporiose le 8 août
Famechon	SES VDH	BEETLE						4	0	6	5
Fins	UNEAL	CHLOELIA KWS									
Hangest-en-Santerre	SAINT LOUIS SUCRE	TISSERIN									seuil oïdium le 8 août
Marchepot	BASF	BEETLE						6	2	10	0
Montigny-sur-l'hallue	SANA TERRA	ROCAMBOLE						0	0	0	0
Moyenneville	CA 80	CHLOELIA KWS									abandon du site
Nampont st Martin	TEREOS	TISSERIN									seuil rouille le 1er août
Picquigny	KWS/AGRI	CHLOELIA KWS						5	0	6	0
Ponthoile	SRAL	CHLOELIA KWS									seuil cercosporiose rouille le 2 août
Proyart	PHYTEUROP	VULCANIA KWS									traitement sans seuil
Rainneville	CA 80	BARENTS						NP	NP	NP	NP
Roye	CA 80	SUSETTA KWS						1	0	31	4
Visme au val	ITB 80	BEETLE									seuil rouille le 1er août
Vraignes-en-Vermandois	CETA HDS/CRISTAL UNION	BEETLE						7	0	8	6
AISNE											
Allemant	TEREOS	BARENTS									seuil rouille le 2 août
Barenton B	ASEL	MILLENNIA KWS									seuil cercosporiose le 29 juillet
Blérancourt	ITB 02	ACACIA						20	3	8	3
Chambry	ACOLYANCE	ACACIA						2	0	10	4
Dammard	ACOLYANCE	LORIQUET									traitement sans seuil
Froidmont	TERNOVEO	MILLENNIA KWS									seuil T2 cercosporiose le 8 août
La Selve	ITB 02	ACACIA						16	4	19	28
Le Herie la Vieville	CERENA	CAPELLA						7	0	7	0
Maïssemy	F. Desprez	TISSERIN						0	0	14	2
Marcy	CETA SQ	LORIQUET									
Nizy le comte	ITB 02	CHLOELIA KWS						5	8	36	3
Retheuil	SES VDH	BONSAI						1	0	0	20
Savy	SLS	ICEBERG						5	0	4	4
Thenelles	CERENA	LORIQUET									
Urvillers	TEREOS	ACACIA						4	0	44	0

Aphanomycès :

Suite aux forts excès d'eau de ce printemps, des pourritures noires de la racine, causées par Aphanomycès, sont observées dans certaines parcelles. **En cours de végétation, il n'y a aucun moyen de lutte.**

Symptômes : on observe des zones noircies sur la racine, avec un éclatement de l'épiderme et des crevasses superficielles spongieuses. Elles sont plus ou moins quadrillées et noircies par une nécrose des tissus au niveau des sillons saccharifères. Cette pourriture sèche de la racine peut perdurer pendant tout le cycle de la culture.



Cires les Mello : La parcelle semble belle !
Source : ITB



La racine est étranglée au ras du sol
Source : ITB



La racine peut présenter des crevasses très marquées
Source : ITB



Pivot fortement réduit : Les dégâts sur racine peuvent aller jusqu'à la pourriture complète de celle-ci !
Source : ITB

NE PAS CONFONDRE AVEC LE RHIZOCTONE BRUN

Rhizoctone brun :

Il est possible d'observer des betteraves qui fanent au milieu de betteraves saines.

La base des pétioles est desséchée sur environ 2 cm, les racines présentent des « craquelures » et des taches noires. Ces symptômes, en particulier sur les pétioles, sont le signe d'un début de contamination par le Rhizoctone Brun. Ce champignon peut provoquer la pourriture des racines s'il se développe.



Source : ITB

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asef, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capseine, CFA Le Paraclet, CER France 60, Cerena, les CETAS 02, les CETAS 80, Terres Inovia, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriapi, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilim, Ucac, Unéal, Valfrance, Vivescia, Van Robaeys Frères, le SRAL Picardie - M. Alain BECUE, M. Arnaud COLIN, Mr POLIN Technipro.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Terres Inovia. M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Mais** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et D.CAST - Arvalis. **Betteraves** : H. Hemeryck - Chambre d'Ag. de l'Oise et P. Delefosse - ITB 60. **Luzeerne** : T. Leroy - Chambre d'Ag. de la Somme

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas de Calais Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS - Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet <http://draaf.nord-pas-de-calais-picardie.agriculture.gouv.fr/> et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais Picardie

Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux- Tél : 03 22 33 69 28 - E-mail : jp.pardoux@somme.chambagri.fr .

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.